



**Certificat d'aptitude professionnelle maritime
Spécialité : Conchyliculture**

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle maritime de la spécialité : Conchyliculture, les candidats suivants :

Centre de CFA Gujan Mestras

Admis : 3

BLANQUINE Maël, Jean, Arcachon, avec mention Bien

LANGLOIS Antoine, Arcachon, avec mention Assez Bien

MARGOT Ethan, Christophe, Arcachon, avec mention Bien

Centre de La Rochelle

Admis : 3

BRIVOAL Tom, Julien, Marennes

LEFLOCH Noham, Doris, La Rochelle, avec mention Assez Bien

MOUCHARD Nathan, Louis, La Rochelle, avec mention Assez Bien

Centre de Sète

Admis : 2

GOMEZ Philippe, Sète, avec mention Assez Bien

NOUAILLE-DEGORCE Pierre, Mathieu, Marseille, avec mention Très Bien

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.

Destinataires :

Pour diffusion aux services des affaires maritimes et aux établissements scolaires concernés.

Copies : IGEM - GM - dossier - chrono